



COURSE MARSEILLE-CASSIS 2025

46^{ème} édition

Dimanche 26 octobre 2025

RESERVATION DE PLACES

PRE-REQUIS :

- Etre adhérent de l'union départementale Pompiers 13 (à jour de cotisations) ;
- Etre apte médicalement à la pratique d'une activité physique et sportive.

COMMANDE DES PLACES AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER 2025 :

- Amicale du CIS _____ de la DDSIS ;
- Participation de l'union départementale Pompiers13 sous forme de remboursement post-événement à hauteur de 25,00 euros minimum par place.
- Commande des places

Prix unitaire	Nombre de places commandées	Montant total
80,00 €		€

Signature et cachet du président de l'amicale

ADRESSER PAR VOIE POSTALE AU PLUS TARD LE 23 FEVRIER 2025 A :

Union Départementale Pompiers 13
7 Place Jean Jaurès, Lou Gabian bâtiment E, 13130 BERRE L'ETANG

- Le présent document renseigné et signé ;
- Un chèque à l'ordre de l'union départementale pompiers 13 du montant total des places commandées ;
- Un RIB de l'amicale pour le remboursement à posteriori.



- Seules les commandes envoyées dans les délais et accompagnées du règlement seront traitées ;
- Les places ne peuvent être ni annulées, ni remboursées ;
- Les coureurs sont exclusivement des adhérents de l'union départementale pompiers 13 ;
- Inscription nominative avec certificat médical prévues ultérieurement.